

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT



COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2014

Délibération n° 2014 – 04

Objet : Autorisation de Monsieur le Président à signer le marché relatif au gestionnaire de la plateforme de tests.

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 24 janvier 2014 sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON, Président du SMIRT,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu les décisions budgétaires de l'exercice 2014,

DECIDE

- De recourir à un gestionnaire externe pour la plateforme de tests d'interopérabilité créée par le SMIRT,
- Dans cette perspective, le lancement d'une consultation, conformément au Code des Marchés Publics, pour conclure un marché d'une durée d'un an, avec reconduction possible pour trois périodes annuelles, dont le montant est estimé à 250 000 € H.T par an.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMIRT à signer tous les actes juridiques et financiers nécessaires liés à l'attribution et à l'exécution de ce marché.

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON